

Marché A Procédure Adaptée du lycée de Rompsay

SERVICE COORDONNATEUR

Lycée de Rompsay
217 rue de Périgny
17000 La ROCHELLE

REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Lot 15 : Solution Globale de Téléphonie Mobile

CONSULTATION COLLECTIVE

En application des articles des décrets et de l'ordonnance :

Décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique

Décret 2018-1225 du 26 du 24 décembre portant diverses mesures relatives à la commande publique

Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

PERIODE D'EXECUTION DU MAPA : 08/07/2019 au 07/07/2022

LOT N° 16 : FOURNITURE D'UNE SOLUTION GLOBALE DE TELEPHONIE MOBILE

1 – OBJET DE LA CONSULTATION

La consultation porte sur la fourniture de 7 Smartphones et de 4 téléphones mobiles basiques (Voir descriptions sur le CCP) + 1 carte SIM (alarme PPMS) vocale sans téléphone associé

2 – ETENDUE DE LA CONSULTATION

La présente consultation est soumise aux dispositions des articles de l'Ordonnance 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique

3 – DECOMPOSITION EN TRANCHES OU EN LOTS

La fourniture est allotie telle que présentée sur l'état des besoins ci-joint.

4 – CONTENU DES OFFRES

Le candidat devra présenter des offres conformes aux descriptifs fournis dans le CCP. Les variantes sont autorisées (pas de variantes acceptées sur le nombre de smartphones ou de mobiles proposés). Par ailleurs, les montants hors taxes et toutes taxes de chaque lot devront être impérativement indiqués.

Le candidat devra s'engager sur un prix ferme d'acquisition des téléphones et sur le coût des forfaits de communication associés.

5 – DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

6 – PRESENTATION DES OFFRES

Chaque candidat devra répondre à la consultation selon la procédure suivante :

- Lettre de candidature ; (DC1)
- Déclaration du candidat ; (DC2)
- Acte d'engagement (DC3) ;

L'ensemble des 3 documents téléchargeables à l'adresse ci-dessous doit être daté et signé du responsable légal de l'entreprise. Le bordereau de prix doit indiquer le tarif HT et TTC.

<http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

CES OFFRES SERONT PLACEES DANS UNE ENVELOPPE CACHETEE

7 – CONDITIONS D'ENVOI

L'ENVELOPPE CACHETEE PORTERA LA MENTION « NE PAS OUVRIR-OFFRE DESTINEE AU MARCHÉ DE SOLUTION GLOBALE DE TELEPHONIE MOBILE ».

Le pli sera acheminé par la poste en recommandé ou déposé à l'adresse ci-dessous où il sera enregistré et adressé à :

MARCHÉ DE SOLUTION GLOBALE DE TELEPHONIE MOBILE
Lycée de Rompsay
Rue de Périgny – BP 10269
17012 La ROCHELLE CEDEX 1

a) La date limite de réception des offres est fixée au :

MERCREDI 3 JUILLET 2019 A 17 HEURES.

10 – OUVERTURE DES PLIS ET CRITERES DE JUGEMENT

Les offres non conformes à l'objet de la consultation seront éliminées.

Le choix du fournisseur sera effectué selon les modalités prévues par le Code des Marchés Publics : prix (60%), Qualité des services proposés et références (40%).

La qualité des services est appréciée en fonction des appareils et options proposés et du volume des forfaits inclus.

Le candidat établi dans un état membre de la communauté européenne, autre que la France, devra produire un certificat délivré par les administrations et organismes du pays d'origine, selon les mêmes modalités que celles qui sont prévues ci-dessus pour le candidat établi en France (article 46 du code des marchés publics).

11 – MODE DE REGLEMENT DU MARCHE

Les factures afférentes au présent marché seront mandatées selon les règles de la comptabilité publique.